

## La norme comptable :

L'instruction budgétaire et comptable M14 définit un mode de présentation normalisé des documents budgétaires qui s'impose à toutes les collectivités. Le non-respect de la présentation réglementaire du budget expose la collectivité à la censure du juge administratif.

### 2) Le compte administratif 2019

Pour mémoire, le budget 2019 a vu la réalisation de quelques travaux en investissement :

- la fin de la première tranche des travaux de la route de l'Eglise. Les travaux avaient débuté en 2016, le budget 2019 a quant à lui inclus la partie liée aux enfouissements de réseau électrique et télécom.
- concernant le groupe scolaire : acquisition de matériel (équipement pour la cantine (armoires chaude, froide).
- la pose de deux tables de ping-pong.
- un transformateur électrique sur le secteur de Doucy.

La Commune n'a pas contracté de nouvel emprunt pour financer l'ensemble de ces travaux. Les derniers emprunts remontent à 2010 pour le financement du groupe scolaire. Tous les travaux réalisés depuis (notamment ceux du Chef-lieu ou ceux de la voirie) ont été autofinancés. En outre, les taux d'impositions votés par le Conseil municipal pour les trois taxes pesant sur les ménages (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) n'ont pas augmenté depuis 2011.

Concernant le fonctionnement :

- les dépenses générales du chapitre 11 (eau, électricité, assurances, etc) représentent 30% des dépenses de fonctionnement
- les dépenses de personnel (salaires, charges, assurances) représentent 40% des dépenses de fonctionnement : 3 postes sont à temps complet et 7 à temps non complet soit un total de 8,65 équivalent temps complet. Il faut ajouter un CDD d'apprentissage qui a démarré en octobre (à temps complet en service technique).
- les intérêts de la dette se composent du remboursement d'une part des emprunts à long terme (5 contrats, 25 ans pour les plus longs) et d'autre part des lignes de trésorerie (3 lignes ouvertes dont 2 pour des portages temporaires).

### 3) Le budget primitif 2020

#### ➤ En dépenses :

Le budget 2020 contient les principaux investissements suivants :

- concernant les bâtiments et équipements :
  - la réalisation d'études de faisabilité pour la réhabilitation de la mairie (le remplacement des fenêtres étant prévu cette année compte tenu de leur état) ;
  - la rénovation de la salle communale (mise en accessibilité, rénovation énergétique, création d'une micro-crèche associative) ;
  - un 3<sup>ème</sup> columbarium pour le cimetière ;
  - groupe scolaire : renouvellement d'une partie du matériel informatique ;
  
- concernant la voirie :
  - la poursuite des travaux de réfection globale de la route des Charres ;
  - la poursuite des travaux de la route de l'église (2<sup>ème</sup> tranche incluant les enfouissements de réseaux secs électricité et téléphone) ;
  - des réfections d'enrobés, le renouvellement d'une partie de la signalisation.
  - la pose de ralentisseurs ;
  
- concernant les programmes d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone) : secteur de Penchot.
  
- concernant le remboursement du capital de la dette : pas de nouveaux emprunts contactés depuis 2010 (année des emprunts pour la construction du groupe scolaire), la dette actuelle devant s'éteindre en 2035.

Concernant le fonctionnement :

- les dépenses générales du chapitre 11 (eau, électricité, assurances, etc) représentent 29% des dépenses de fonctionnement
- les dépenses de personnel (salaires, charges, assurances) représentent 38% des dépenses de fonctionnement : 3 postes sont à temps complet et 7 à temps non complet soit un total de 8,65 équivalent temps complet. Il faut ajouter un CDD d'apprentissage (à temps complet en service technique).
- les intérêts de la dette se composent du remboursement d'une part des emprunts à long terme (5 contrats, 25 ans pour les plus longs) et d'autre part des lignes de trésorerie (3 lignes ouvertes dont 2 pour des portages temporaires).

➤ **Concernant les recettes :**

- des subventions d'équipement ont été accordées par le Département, la Région, l'Etat et le SYANE pour la rénovation de la salle communale en section d'investissement ;
- la taxe d'aménagement est en augmentation du fait des nombreux permis de construire délivrés ces trois dernières années ;
- pour le fonctionnement :
  - les impôts : compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, nous n'avons pas de visibilité à moyen terme, il est difficile de faire des projections alors même que la population communale augmente significativement. Cependant les taux votés par le Conseil municipal sont stables depuis 10 ans.
  - la dotation globale de fonctionnement : malgré une stabilité annoncée par le gouvernement, la dotation de Charvonnex ne fait que baisser : 82 906€ en 2015 ; 63 244€ en 2016 ; 49 807€ en 2017 ; 47 789€ en 2018 et 45 426€ en 2019 et 42 379€ prévu en 2020.

**4) En conclusion**

Les données chiffrées sont à retrouver dans le document de synthèse joint à la présente note : il retrace aussi bien en fonctionnement qu'en investissement les dépenses et les recettes pour 2019 (prévision et réalisation) et pour 2020 (prévision).

-----

